

Masseurs-kinésithérapeutes : le jeudi de la colère

Introduction

Seule structure nationale représentative présente dans tous les départements, la FFMKR, s'est appuyée sur cette force pour lancer officiellement, dès le 30 avril 2009, une grande journée d'action nationale intitulée :

« Masseurs-kinésithérapeutes : le jeudi de la colère »

Sous la pression de leurs adhérents qui soutiennent localement sur le terrain l'action fédérale, Objectif kiné (OK) et le Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (SNMKR) ont souhaité s'associer à cette action du jeudi 28 mai initiée par la FFMKR et ses syndicats départementaux.

La FFMKR et ses syndicats départementaux se réjouissent de cette prise de position qui, bien que tardive, répond à l'attente d'actions et d'unions des masseurs kinésithérapeutes sur le terrain.

Pourquoi une telle action ?

Malgré la volonté récurrente de la FFMKR à vouloir relancer la vie conventionnelle,
malgré les nombreuses propositions de la Fédération pour l'avenir de la profession,
malgré les demandes réitérées de la Fédération d'un calendrier clair et précis quant aux reprises des négociations,
l'UNCAM fait la sourde oreille et cherche à humilier la profession et à annihiler les relations conventionnelles.

Les points de blocages sont tels qu'il est devenu impossible, pour l'heure, d'engager des débats constructifs avec l'UNCAM.

Quelles sont les propositions de la FFMKR ?

Sur l'année 2008, les dépenses de kinésithérapie ont augmenté de 5,5 %.

Sur les 4 premiers mois de l'année 2009, ces mêmes dépenses ne sont que de 1,5%.

La FFMKR, afin d'aboutir à une véritable réforme structurelle de la profession de masseur-kinésithérapeute et de son exercice propose :

- La mise en place, dans les plus brefs délais, d'une application homogène des mesures de simplifications administratives sur le terrain **allant à terme à une suppression totale de la DEP.**
- La mise en place d'une **véritable maîtrise médicalisée basée sur une montée en puissance de la production des bilans diagnostics kinésithérapiques (BDK)** et en aucune manière, sur un retour ou une modification de la DEP sous quelque forme que ce soit.
- La mise en place d'une **très nette revalorisation pluriannuelle** des actes de masso-kinésithérapie.
- La mise en place d'une véritable politique incitative et coordonnée entre les différents acteurs et les différentes structures en matière de démographie professionnelle paramédicale **à partir de diagnostics partagés avec la profession.**

Ces quatre mesures s'inscrivent dans une politique axée sur l'autonomie et la responsabilité du masseur-kinésithérapeute.

Quels slogans lors des manifestations ?

- Les Soldes à 2 Euros = Santé à Domicile

- La grippe K H0N0 arrive
Symptômes majeurs :
Honoraires : zéro
Nomenclature : zéro



Élaboré par le syndicat du 49

- Stop aux D.E.Pressions

- KINÉ méprisé, santé NIKÉ

- Convention NATIONALE / Application NATIONALE

Quelques manifestations en régions

10h à ANGERS 32 rue Louis Gain

14h à PARIS (19ème) 21 rue Georges Auric

8h30 à MARSEILLE (8ème) 13 chemin Joseph Aiguier

14h à NANTES 9 rue Gaëtan Rondeau

9h45 à BOBIGNY 195 av Paul Vaillant Couturier

14h à CRETEIL Centre cial Créteil Soleil (premier niveau)

14h à BEAUVAIS 1 rue de Savoie

10h30 à la ROCHE SUR YON rue Alain

9h00 à VERSAILLES 92 av de Paris

8h30 à TOULOUSE 2 Bd Léopold Escande

11h à VILLEURBANNE 276 cours Emile Zola

11h à VESOUL 9 boulevard des Alliés

7h45 à CAEN Bd Weygand devant la CPAM

13h30 à ROUEN 50 avenue de Bretagne

A PAU 26bis av des Lilas (fin de matinée à préciser)

15h à LILLE 2 rue d'Iéna

15h à MAUBEUGE 24 rue de la Croix



La motion



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

MOTION du 28 mai 2009

Après la signature de la nouvelle convention en mai 2007, l'année 2008 a été une année blanche.

L'année 2009 doit être une année décisive. Décisive dans un contexte économique particulièrement tendu. Décisive dans un cadre législatif restrictif imposé par la loi de financement de la sécurité sociale 2009 qui s'ajoute à celui de 2008, lui aussi contraint.

La FFMKR attend de l'UNCAM, bien au-delà des paroles, des actes concrets débouchant sur des accords précis et applicables rapidement.

La FFMKR demande une application stricte et uniforme des simplifications administratives :

Suppression **uniforme** de la demande d'entente préalable (DEP) pour un nombre de séances inférieur ou égal à 30 et **à terme une suppression totale**. Uniformisation des dites suppressions, mais aussi dans l'envoi des ordonnances aux caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et entre les différentes caisses : CNAMTS, MSA et RSI.

La FFMKR demande une très nette revalorisation pluriannuelle des actes de masso-kinésithérapie en 2009 après une année blanche en 2008 :

Cette revalorisation doit être basée sur une véritable politique médicalisée gagnant gagnant et gagée, comme prévue par la convention, sur les économies dégagées des centres de rééducation (CRF) et sur l'augmentation de l'ONDAM de ville pour cette année 2009 et les provisions faites sur l'ONDAM 2008.

La FFMKR demande la mise en place d'une véritable maîtrise médicalisée basée sur une montée en puissance de la production des bilans diagnostics kinésithérapiques (BDK) et en aucune manière, sur un retour ou une modification de la DEP sous quelque forme que ce soit.

La FFMKR demande la mise en place d'une véritable politique incitative et coordonnée entre les différents acteurs et les différentes structures en matière de démographie professionnelle paramédicale **à partir de diagnostics partagés avec la profession.**

Ces quatre mesures s'inscrivent dans une politique axée sur l'autonomie et la responsabilité du masseur-kinésithérapeute, acteur de soins responsable au sein du système de santé.

3 rue Lespagnol
75020 Paris
tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01
www.ffmkr.org
enregistré sous le numéro 13.366



L A M A I S O N D E S K I N É S I T H É R A P E U T E S

